



Tarification 2026

Les montants indiqués sont offerts aux résidents des villes de Québec, de L'Ancienne-Lorette et de Saint-Augustin-de-Desmaures, sur présentation d'une preuve de résidence. Les non-résidents doivent déboursier 50 % de plus.

LOCATION D'ÉQUIPEMENT	
Embarcations	Tarif horaire
Canot 2 places	10,50 \$
Kayak récréatif	
Solo	10,50 \$
Double	16,00 \$
Kayak de mer ¹	
Solo	17,50 \$ la première heure; 10,00 \$ chaque heure additionnelle
Double	23,50 \$ la première heure; 13,50 \$ chaque heure additionnelle
Pédalo	
2 places	10,50 \$
4 places	16,00 \$
Voilier ²	
Optimist	35 \$ / 2 heures; 12,50 \$ chaque heure additionnelle
Laser	35 \$ / 2 heures; 12,50 \$ chaque heure additionnelle
Club 420	60 \$ / 2 heures; 18,50 \$ chaque heure additionnelle
Autre équipement	
Tarif individuel	
Veste de flottaison	3 \$ / personne
Pagaie ou rame	3 \$ / personne

¹Compétences minimales requises en kayak de mer : le Niveau I est exigé pour une sortie dans la baie et le Niveau II pour une sortie sur le fleuve.

²Compétences minimales requises en voile : détenir le brevet Voile blanche II ou son équivalent. Prendre rendez-vous au 418 641-6148.

Des frais de 5 \$ par tranche de 10 minutes seront demandés pour les embarcations retournées en retard.

ACTIVITÉS	
Excursion sur la rivière du Cap Rouge (ponton)	Tarif individuel
12 personnes maximum par tour (environ 45 minutes)	Réservation obligatoire (individuelle ou en groupe)
4 ans ou moins	Gratuit
De 5 à 14 ans	6,50 \$
15 ans ou plus	8,50 \$
Forfait de groupe (20 personnes ou plus)	
Tarif individuel	
Tour de ponton et location d'embarcation (canot, kayak, pédalo)	Réservation obligatoire
4 ans ou moins	Gratuit
De 5 à 14 ans	11,50 \$
15 ans ou plus	14,50 \$

MISE À L'EAU D'UNE EMBARCATIION		
Type d'embarcation	Tarif journalier	Tarif saisonnier
Canot, kayak, planche à voile	5,50 \$	55,00 \$
Embarcation de moins de 5 mètres	18,50 \$	185,00 \$
Embarcation de plus de 5 mètres	22,00 \$	220,00 \$

EMPLACEMENT ENTREPOSAGE ³ (incluant la mise à l'eau de l'embarcation)	
Type d'embarcation	Tarif saisonnier
Canot, kayak, planche à voile	130,00 \$
Embarcation de moins de 5 mètres sur support	230,00 \$
Embarcation de moins de 5 mètres au sol	260,00 \$
Embarcation de plus de 5 mètres ou un catamaran	350,00 \$
Point d'ancrage sur l'eau	380,00 \$

³ La période de location d'un emplacement se termine le lundi 12 octobre 2026. Après cette date, des frais de 20 \$ par jour s'appliquent.